

Direction de la Formation et de l'Insertion Professionnelle (DFIP)

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles L.613-1 ; L.613-2 et L.712-2  
Vu l'arrêté du 30 mars 2001 fixant les modalités de l'examen conduisant à la délivrance du titre d'ingénieur diplômé par l'État.  
Vu la Circulaire n° 2000-033 du 1<sup>er</sup> mars 2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements d'enseignement supérieur  
Vu le Règlement général des études de l'Université Jean Monnet adopté par la CFVU du 03 juillet 2025.  
Vu la proposition du directeur de l'UFR, de l'institut, de l'École ou de département.

Numéro d'arrêté (renseigné par la DFIP) : 26-222 (annule et remplace)

JURY  
Année 2025-2026

Diplôme : Ingénieur

Mention : Filière Ingénieur sous Statut Apprenti : Informatique et Electronique pour l'ingénierie de la donnée - 1ère année

Session<sup>1</sup> : unique

Semestre : Année

Président du Jury	FRESSE Virginie	MC <sup>2</sup>
Membres du Jury	LICINI Franck PROUST SAUVIAC Isabelle KONIK Hubert FRANGUIADAKIS Achille	PRAG PRAG MC Enseignant contractuel

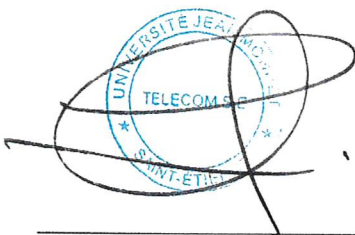
Fait à Saint-Etienne, le 22/01/2026

Le Directeur

Le Président de l'Université Jean Monnet

Christophe GRAVIER

Florent PIGEON



<sup>1</sup> (1 et/ou 2 - unique)

<sup>2</sup> (PR-MC-PRAG, autres...)